



La santé, un droit virtuel pour les sans-papiers

IMMIGRATION Selon une étude de Médecins du monde, les formalités pour être pris en charge constituent un «parcours du combattant».

Sur le papier, c'est parfait. Tout demandeur d'asile ou étranger sans papiers résidant en France peut, en théorie, se faire soigner sans déboursier un centime. Sauf les prothèses dentaires et des lunettes. Mais là, toute la population est logée à la même enseigne.

Dans le rapport de Médecins du monde (MDM) sur «L'Accès aux soins des personnes sans autorisation de séjour dans 11 pays d'Europe» rendu public ce matin (1), la France se trouve ainsi classée parmi les nations plutôt généreuses. Comme elle, cinq autres pays (Belgique, Espagne, Pays-Bas, Portugal, Italie) prévoient une prise en charge de tout ou partie des coûts. Quatre (Allemagne, Grèce, Suède et Suisse) limitent la prise en charge aux urgences et n'offrent peu ou pas de possibilité d'accès aux soins pour les pathologies courantes ou chroniques. Le 11^e pays, le Royaume-Uni, a un «système bien spécifique» qui distingue trois types de soins justifiant des prises en charge différentes. Morale inattendue de l'enquête, l'Europe du Sud est plus généreuse que celle du Nord.

En France, donc, les demandeurs d'asile ont droit à la Sécurité sociale, complétée, si besoin est, par la Couverture maladie universelle (CMU). Les sans-papiers bénéficient de l'Aide médicale d'état (AME).

Cocorico? Sauf que non. Même si les demandeurs d'asile et les sans-papiers résidant en France interrogés par MDM connaissent leurs droits, la moitié seulement engagent les démarches leur permettant d'en bénéficier. Parmi les explications avancées en priorité, «des problèmes administratifs»: difficultés à rassembler les justificatifs, demandes abusives, horaires inadaptés, renvoi de bureau en bureau. Pour qualifier la série d'obstacles attendant les courageux candidats à l'accès aux soins, MDM parle de «parcours du combattant». Chiffre révélateur, au jour de l'enquête, 24% seulement des demandeurs d'asile et sans-papiers ayant relevé ce défi étaient effectivement pris en charge.

Une fois leurs droits ouverts, nombre d'étrangers semblent ne pas en bénéficier. Plus d'un tiers des personnes

interrogées par MDM déclarent ainsi avoir renoncé à des soins au cours des douze derniers mois. Et il ne s'agit pas de lunettes ni de prothèses dentaires. Mais d'une simple consultation chez un médecin généraliste.

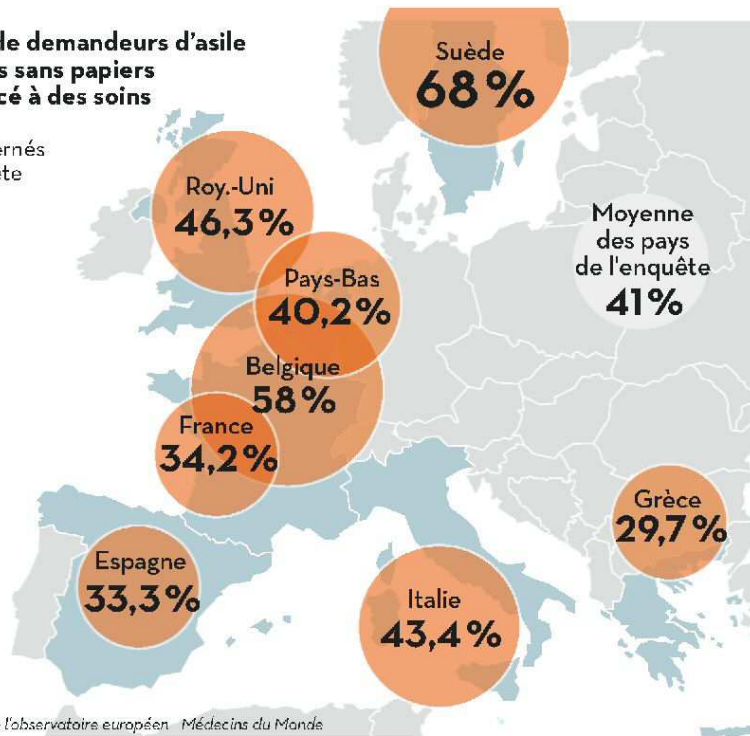
Parmi les raisons invoquées: la peur d'être arrêté, 60% des demandeurs d'asile et sans-papiers résidant en France limitent leurs déplacements, y compris chez le médecin, pour cette raison. Pourtant, ces personnes auraient grandement besoin de se faire soigner puisque, tous pays confondus – Médecins du monde ne distinguant pas, cette fois, la France – «les immigrés sans autorisation de séjour interrogés dans notre enquête déclarent être en mauvais ou en très mauvais état de santé trois fois plus souvent que la population des pays de l'Union européenne.»

CATHERINE COROLLER

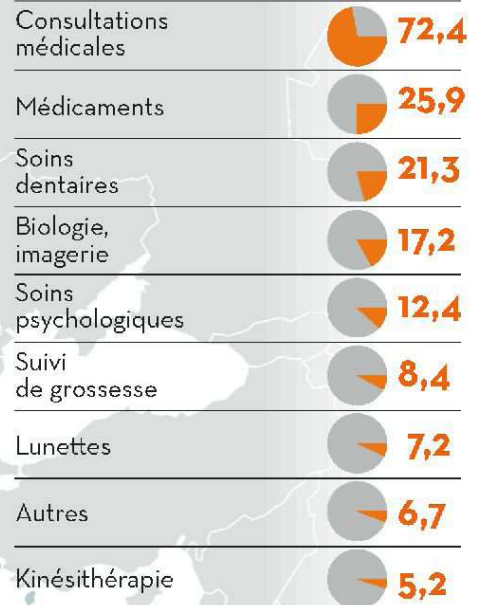
(1) Ce rapport est le second publié par l'Observatoire européen de l'accès aux soins de Médecins du monde (le premier était paru en 2007). 1218 adultes ont été interrogés dans 11 pays.

Proportion de demandeurs d'asile et personnes sans papiers ayant renoncé à des soins

Pays concernés par l'enquête



Types de soins concernés, en %



Note : 25,9 % des personnes ayant renoncé à des soins se sont passé de médicaments



Source : Rapport de l'observatoire européen Médecins du Monde